

**50 ANS D'ENGAGEMENTS DE
NOS COMMUNES DU SUD-LAONNOIS
AU SERVICE DE L'ECOLE.**

* * * * *

Décembre 1969 : création du syndicat de
regroupement scolaire de
Laval-Nouvion-Presles-Vorges.

Septembre 2018 : extension du syndicat à
Bruyères-Chéret-Parfondru-Veslud.

QUI A BIEN PU INVENTER L'ÉCOLE ?



Soyons chauvins, CHARLEMAGNE est peut-être né à QUIERCY sur OISE (Aisne).

L'ÉCOLE PUBLIQUE GRATUITE, LAIQUE ET OBLIGATOIRE.



La loi du 16 juin 1881, dite loi **Jules Ferry**, rend l'enseignement primaire public et gratuit.

La loi du 28 mars 1882, rend l'enseignement obligatoire (de 6 à 13 ans) et laïque.

C'est l'origine de la compétence scolaire pour l'enseignement primaire que doivent exercer (directement ou par délégation) les communes.

1914–1918 LES VILLAGES DU SUD-LAONNOIS SUBISSENT DE LOURDES DEGRADATIONS.



Mairie –Ecole de Nouvion en 1919



Mairie de Nouvion en 2020

CHÉRET en 1919

CHÉRET, par BRUYÈRES — Vue prise du Chemin d'Orgeval



Il faut reconstruire Mairies-Ecoles et Eglises.

Un certain nombre de nos villages du Sud-Laonnois ont été parrainés par des villes :

- Vorges par Vincennes,
- Nouvion le Vineux par Nogent/Marne,
- Etc.

A Nouvion, la municipalité et les commerçants de Nogent/Marne ont participé :

- à l'achat de nouveaux mobiliers scolaires,
- au remplacement des cloches de l'église,
- à la construction du monument aux morts,
- etc.

A Parfondru depuis 1920, l'école communale a pour marraines l'Ecole des filles – 27 rue Pierre Corneille à LYON – l'Ecole des garçons de la Rue du Château à LYON et l'Ecole des garçons CORBET à ALGER. Une correspondance est régulièrement entretenue entre les élèves et témoigne de l'envoi de dons par ces écoles pour l'aménagement de la classe à PARFONDROU.



Car le village de l'entre-deux guerres c'est :



Un maire

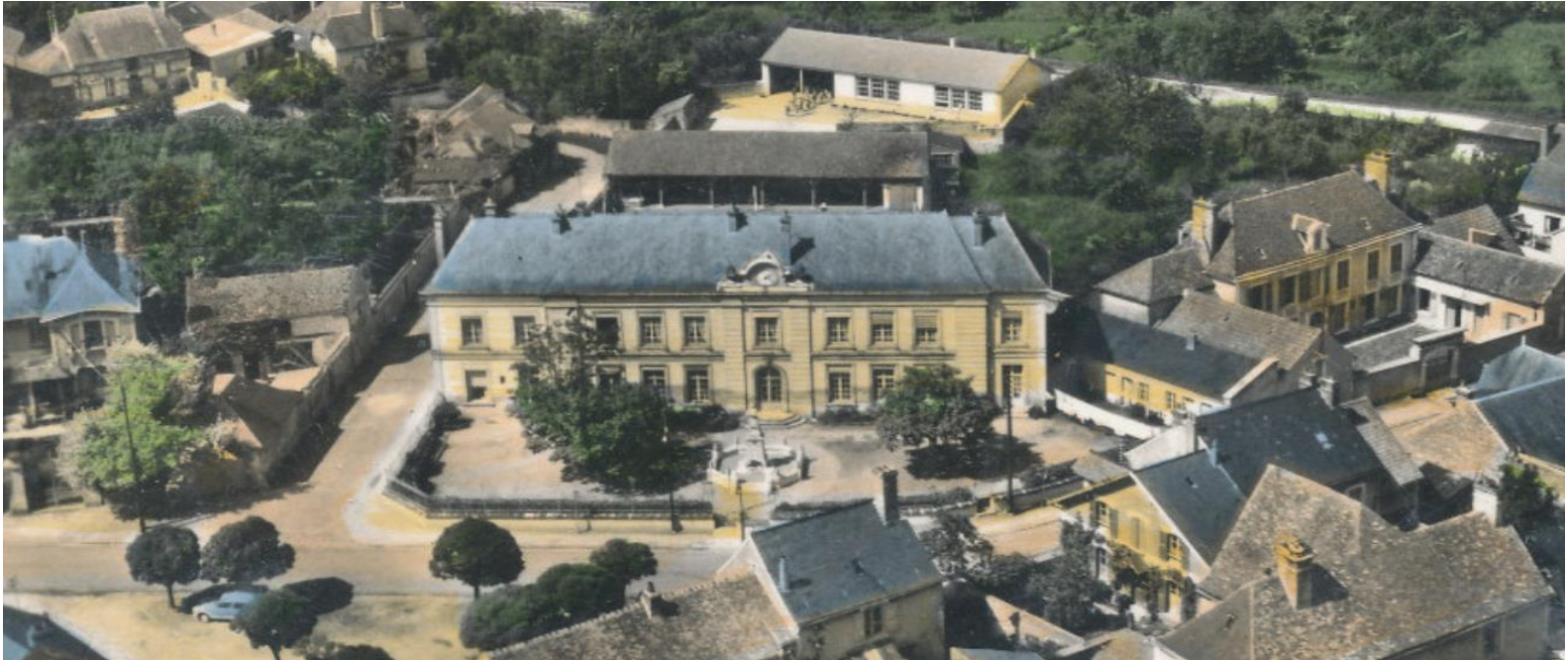


un(e) instituteur (trice)



un curé

1928 : Nouveaux Locaux pour l'école de Bruyères.



Inauguration en 1928, (après de gros travaux de restauration) du groupe scolaire actuel dans un immeuble de 1830 :

- au rez de chaussée 2 classes séparées par un grand hall vestibule,
- à l'étage 2 logements de fonction,
- ajout d'une 3^{ème} classe accolée en équerre à l'arrière.

(B.Toupet)

Après la 2^{ème} guerre mondiale,
c'est le « Baby-boum » des années 1945-1950.
Chaque village a son école à une ou plusieurs classes.



En 1955, 13 enfants à l'école de Nouvion pour 100 habitants !
Avec le même ratio en 2020, cela représenterait 3500 hab x 13% = 455 élèves !!!



Mairie école de Chéret



3^{ème} classe de Bruyères



Parfondru

1955-1956 : Construction de la nouvelle école de Laval
(avec un logement pour l'instituteur).



Les circonstances ont voulu que l'un des élèves qui a étrenné cette nouvelle école soit 65 ans plus tard le maire qui a connu la fermeture de l'école de son village.

Construction de l'école maternelle à Bruyères (années 1945-1950).

Au-delà du préau qui fermait la cour de récréation du groupe scolaire inauguré en 1928, construction des 2 premières classes de l'école maternelle à la place du potager de l'immeuble LEFEVRE.

Années 1960 : diminution de la population scolaire :

- baisse relative des naissances après 1950,
- départ vers le collège à 11 ans,
- les écoles à classe unique ne peuvent pas accueillir les petits.



1965 : fermeture définitive de l'école de Nouvion restée en sursis pendant plusieurs années ; les enfants sont envoyés à Laval (Philippe Pire).

1967 : fermeture définitive de l'école de Chéret ; les enfants sont envoyés à Bruyères (Francis Harang).

1968 : Début de la gestation du syndicat scolaire.



Dans une des manifestations de Laon, un inspecteur de l'Education Nationale indique au couple LACROIX et à M. PHILIPPOT qu'il est possible de faire des regroupements pédagogiques entre plusieurs écoles rurales.

Comme c'est tout nouveau, s'approprier cette disposition peut permettre d'obtenir des crédits plus facilement.

(source Madame Monique Lacroix qui a enseigné à Vorges jusqu'en 1985)

Mai 1968 – décembre 1969

Sous l'impulsion du couple des Lacroix (école de Vorges) et de MM. Philippot (école de Laval) et Pauly (école de Presles) :

- Création d'une association des parents d'élèves dont le 1^{er} président est Michel Ballan,
- Actions auprès des élus des 4 villages de Laval-Nouvion-Presles et Vorges.

23/12/1969 : Arrêté du Préfet de l'Aisne créant le « syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Vorges-Presles-Nouvion et Laval. »

Les maires qui ont signé :

- M. Mulette (Vorges),
- M. Charlier (Presles), 1^{er} président,
- M. Legret (Nouvion), vice-président,
- M. Cochon (Laval).

Les premiers statuts du syndicat scolaire de Vorges-Presles-Nouvion et Laval.

Syndicat de Regroupement Scolaire de Vorges, Presles et Thierry, Nouvion-le-Vineux, Laval-en-Laonnois

Le Préfet du département de l'Aisne,
Commandeur de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'administration communale notamment ses articles 141, modifié par l'ordonnance n° 59-29 du 5 janvier 1959 et suivants ;

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de LAVAL-en-LAONNOIS en date du 20 septembre 1969, de PRESLES-et-THIERRY en date du 3 octobre 1969, de NOUVION-le-VINEUX en date du 4 octobre 1969 et de VORGES en date du 24 septembre 1969 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

- ARRÊTÉ -

Article 1er. - Il est autorisé, entre les communes susmentionnées, la formation d'un syndicat intercommunal de regroupement scolaire.

Article 2. - Ledit syndicat a pour objet le ramassage des élèves des communes de VORGES, PRESLES-et-THIERRY, NOUVION-le-VINEUX et LAVAL-en-LAONNOIS. Il est chargé en outre du fonctionnement des écoles de ces 4 communes comprenant en tout 5 classes.

Article 3. - Le syndicat est constitué pour une durée équivalente à celle de son objet, à compter de l'année scolaire 1969-1970.

Article 4. - Le siège du syndicat est fixé à la mairie de PRESLES-et-THIERRY.

Article 5. - Les fonctions de receveur du syndicat seront exercées par M. le Receveur municipal de BRUYÈRES-et-MONTBERNAULX.

- 2 -

Article 6. - Le comité du syndicat sera constitué des délégués élus par chaque conseil municipal, à raison de trois délégués par commune dont le mandat expirera en même temps que celui des conseils municipaux en exercice.

Article 7. - Un exemplaire de chacune des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

Article 8. - M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Trésorier-Payeur Général de l'Aisne, MM. les maires des communes syndiquées sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. l'Ingénieur-en-chef, Directeur départemental de l'équipement et à M. l'inspecteur d'Académie, à titre d'information.

Fait à LAON, le 23 décembre 1969

Le Préfet,
Signé : Jean Paul Roy

POUR AMPLIATION

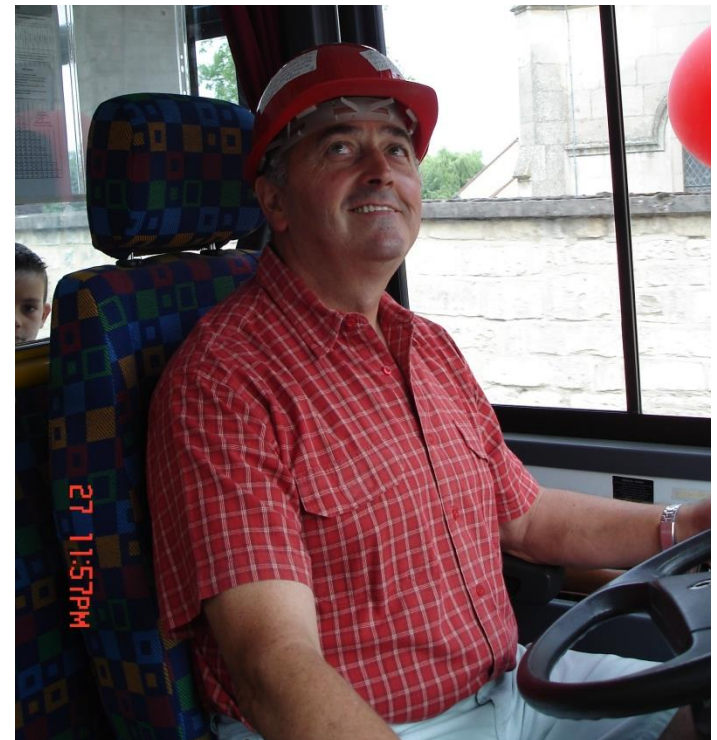
Le Directeur,



132 enfants étaient décomptés en 1969 pour les 4 villages, répartis sur 5 classes.

Le transport scolaire, lien indispensable au sein du syndicat

Grace aux démarches entreprises en 1969, le syndicat a bénéficié dès son démarrage du transport gratuit matin , midi et soir !



1978 : Agrandissement de l'école maternelle à Bruyères (3^{ème} classe + dortoir).



Dans son discours d'inauguration, Gérard Dorel a insisté sur le rôle fondamental de la scolarisation précoce ! Pour mémoire, la scolarisation à 3 ans est devenue obligatoire à partir de septembre 2019.

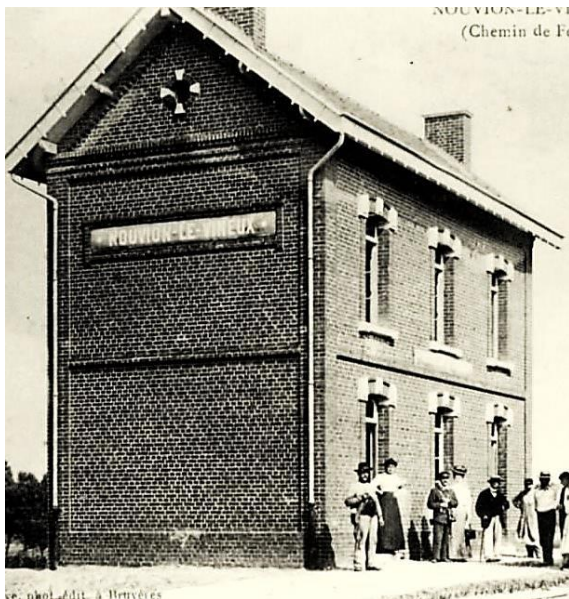
1981 : Première alerte sur menace de fermeture de classe sur le regroupement scolaire.

Rentrée septembre 1980 : à peine 100 enfants.

Janvier 1981 : l'Education nationale informe le syndicat de son intention de fermer une des classes.

Mobilisation des parents – enseignants et élus contre ce projet :

- Les villages continuent d'accueillir de nouvelles constructions,
- Mise en avant du principe de la « cantine familiale » (une personne qui ne travaille pas accueille matin, midi et soir des enfants dont les parents travaillent).



*La maison de “Mamidou” à Nouvion
(ancienne gare) qui pouvait accueillir chaque
midi de 12 à 15 enfants !*

Septembre 1981 : la 5^{ème} classe est sauvée !

1983 : 2^{ème} alerte sur menace de fermeture d'une classe sur le regroupement scolaire.

Malgré un bon succès de la cantine « familiale », les effectifs n'atteignent pas le seuil fatidique des 100 élèves, car sur 130 enfants scolarisables, une trentaine sont scolarisés à Laon, Bruyères ou autres pour raison de commodités des parents.

Très forte mobilisation parents + enseignants + élus pour défendre nos 5 classes (pétitions – articles de journaux – RV à l'Inspection – etc.).

Décision d'accueillir les enfants à partir de 2 ans révolus à la rentrée.

Réalisation d'une plaquette d'information sur l'Ecole de nos villages et la Cantine familiale.

Septembre 1983 : comptage des élèves par l'Education Nationale et nomination d'un enseignant.

La 5^{ème} classe est sauvée pour plusieurs années et nous avons acquis une solide réputation de capacité mobilisatrice auprès de l'Inspection.

1989-1990 : La vie de château pour les écoliers de Mme Maris Martin (Presles).

Depuis plus de 10 ans, les représentants des parents d'élèves déploraient « à juste titre » les conditions difficiles d'enseignement dans la petite classe de Presles, petite et avec un poteau au beau milieu.

En septembre 1989, une classe provisoire sera installée dans le manoir situé au bout de la grande rue de Presles.



1989-1990 : La commune de Presles construit une nouvelle classe.

Projet initié sous le mandat de M. Bernard et réalisé sous le mandat de M. Tourbe, la commune de Presles réalise un agrandissement de son école comprenant une salle de classe spacieuse et claire pour remplacer la « petite classe et son poteau central », un hall-vestiaire qui desservira les 2 classes et un ensemble sanitaires.

Après discussions, le syndicat ne participe pas au financement (coût 700 000 F dont 350 000 F à la charge de Presles), mais modifie ses statuts pour octroyer un loyer versé aux communes propriétaires des bâtiments.

Classe existante



Nouvelle classe



1997–2000 : Mise en place de la cantine-garderie de Bruyères

Pour faire face au risque de “ fuites ” d’élèves vers la ville et afin de répondre aux besoins des couples où les 2 parents travaillent, un service de cantine-garderie est mis en place :

- En 1997 à la salle des fêtes (une vingtaine d’enfants y sont accueillis),
- En 2000, transfert au sein de l’école avec équipements pour la chaîne du froid et le réchauffage.



1997 : salle des fêtes



2000 : au sein du bâtiment de l’école

Agrandissement de l'école élémentaire de Bruyères.

1990 : transformation de l'un des 2 logements de fonction de l'étage en salle de classe (Classe « Dominique Follereau »).

2000 : le 2^{ème} logement de fonction de l'étage est à son tour transformé en salle de classe. (Classe « Anne-Marie Delhaye »).



2000 : Fermeture de la 5^{ème} classe !

Les actions entreprises en 1983 ont permis de diminuer la proportion des enfants scolarisés à l'extérieur du regroupement (une quinzaine contre plus de 30 en 1983)
Le rythme des nouvelles constructions a fortement baissé et les enfants des nouveaux habitants des années 1980 partent au collège....

Après une pointe à 130 élèves en 1994, les effectifs n'atteignent plus 100 en prévision de la rentrée de septembre 2000 !

La fermeture de la classe se fait sans une réelle mobilisation ! La « mayonnaise parents + enseignants + élus » n'a pas prise cette fois-ci.

C'est la classe de l'étage à Vorges qui sera fermée car elle aurait nécessité des travaux de mise aux normes.

L'école de Vorges ne comprend plus que la classe des petites et moyennes sections, les grandes sections et les CP vont à Presles.

Faut-il mettre en place une cantine-garderie sur le syndicat ?

A partir de l'année 2000, la création d'une cantine-garderie va être régulièrement à l'ordre du jour des réunions du syndicat scolaire et des rencontres avec les parents d'élèves !

Le système de la « cantine-garderie familiale » existant et officialisé depuis 1983 fonctionne bien mais semble moins correspondre aux attentes des nouveaux parents...

Différents projets internes au syndicat ont été envisagés mais n'ont pu aboutir :

- Problème d'un local à aménager,
- Incertitudes sur le volume de fréquentation,
- Budget d'investissement à prendre en compte.

En 2009, une étude conjointe avec Bruyères a été réalisée pour se projeter dans l'avenir (groupe scolaire neuf ? Agrandissement cantine à Bruyères ? Création d'une cantine à Vorges). Aucun des projets présentés par le bureau d'étude n'a pu être retenu (essentiellement pour des raisons de coût).

2009 : La commune de Presles ouvre une cantine-garderie.

Les projets d'une cantine-garderie pouvant accueillir les enfants des 4 communes n'ayant pas abouti, Presles décide de reprendre à son compte la mise en place d'une cantine-garderie capable d'accueillir dans des locaux existants une vingtaine d'enfants. Elle vient en complément des nounous qui continuent à accueillir des enfants en « cantine-garderie familiale ».

Fonctionnant avec un contrat aidé, la cantine-garderie de Presles accueille aussi les enfants des 3 autres communes



Malgré la fin de contrat aidé pour ce service, Presles l'a maintenu, prenant à sa charge la part non payée par les parents.

Cela a permis de refuser des dérogations à des parents qui voulaient inscrire leur enfant dans une école extérieure au syndicat.

Rentrée 2013 : A son tour, PARFONDRU perd son école.

Parfondru avait réussi à conserver son école à classe unique jusqu'à l'année scolaire 2012-2013.

Les enfants susceptibles de fréquenter les classes maternelles étaient accueillis à Bruyères ou à Vorges puis faisaient leur scolarité élémentaire dans l'école du village.

A partir de septembre 2013, tous les enfants de Parfondru seront scolarisés à Bruyères

Pour prendre en compte les difficultés d'organisation des parents qui travaillent, la mairie a mis en place, avec un contrat aidé, une garderie matin et soir. Ce service a disparu avec la fin des contrats aidés



L'école de Parfondru devant le monument aux morts (1984)

L'école dans un village, c'est aussi la participation aux manifestations et festivités de la commune

Parfondru : dynamisme d'une école à classe unique

PARFONDROU

2012

Les élèves de la classe unique exposent à l'école

Des photos des élèves au fil de l'année scolaire, des herbiers, un livre, des photos de Yann-Arthus Bertrand : la classe unique de Parfondrou, emmenée par son institutrice Sylvie Tellier, a fini l'année en beauté en proposant trois expositions.

Visite avec les CM1 et CM2 : Emilie, Clément, Mylène, Mathilde, Phillipine, Amandine, Morgane et Elise. « Dans la classe, sont exposés des instants de vie de notre classe unique », expliquent en chœur les élèves. Cours, informatique, jardinage, balade en forêt, travail avec l'intervenante allemande, musique avec des élèves-stagiaires... Les photos prises sur le vif sont agrémentées de petits commentaires des élèves. « En fait, c'est pour montrer qu'une classe unique fait autant de choses qu'une école à plusieurs classes ». Le message est passé. « Parmi les photos, il y a également celles qui montrent le travail que l'on a fait avec Claire Nadaud » ajoutent-ils. Dans le cadre de la résidence d'écrivain sur le Pays du grand Laonnais, l'écrivain-illustratrice est venue à l'école animer un atelier d'écriture. Résultat après six séances, un livre conçu, écrit et illustré par les écoliers, intitulé

« *Mystère chez les Paillefoins* ». Les élèves n'en sont pas peu fiers : « C'est l'histoire de Piter, un petit garçon qui savait parler aux animaux et qui rencontre un chasseur. Mais ce chasseur n'est pas comme tout le monde, puisque c'est un chasseur d'images avec qui il va sympathiser ». Toute la classe s'est prise au jeu. « On a vraiment bien aimé faire ça », notent-ils. « Et si l'on veut, on peut même imaginer une suite ».

Des herbiers

Dans la bibliothèque, attendante à l'école, l'exposition d'herbiers montre un autre travail de l'école. Une collaboration avec David Frimin, animateur nature du conservatoire des sites naturels de Picardie. Au cours de deux séances, élèves et animateur ont sillonné les bois de Parfondrou à la recherche de plantes rares. Idée leur est alors venue de réaliser des herbiers. « On en a fait cinq », poursuivent les enfants, « un sur le milieu aquatique, sur la prairie humide, la pelouse sèche, la lande et le milieu forestier... Sur place, nous avons fait des dessins, mais la maîtresse nous a dit que ce n'était pas très ressemblant. Alors pour notre herbier, nous avons



Les élèves de la classe unique ont beaucoup travaillé pour préparer les expositions.

photocopié des images, puis on les a décalquées et redessinées ». « Maintenant, à chaque fois que l'on ira se promener, on pourra rajouter des plantes » assurent-ils encore. Enfin l'exposition des photos de Yann-Arthus Bertrand, photos délivrées dans toutes les classes de France, a

permis aux visiteurs de prendre conscience du développement durable. En fin de journée, Clément, Phillipine, Mylène et tous les autres ont accueilli leurs parents, le maire de la commune – qui a également remis des livres aux écoliers – mais aussi Mme Bouvet l'inspectrice

de l'Education nationale, M. Vittelette, délégué départemental de l'Education nationale et M. Frimin. Tous ont apprécié et les ont particulièrement encouragés. Une bonne journée de fin d'année. Maintenant, place aux vacances.

Catherine Tellier

2016 : Inauguration de la nouvelle cantine-garderie de Bruyères.



Début des travaux



La cantine-garderie côté salle d'évolution

Laissons le soin à Gérard Dorel de présenter ce beau projet qui permet d'accueillir chaque midi 70 à 80 enfants sur 2 services.



La cantine accueille chaque midi :
40 à 45 petits au 1^{er} service
30 à 35 grands au 2^{ème} service

La salle d'évolution spacieuse :

- À disposition des enseignants pendant le temps scolaire,
- Accueil en garderie du midi



Janvier 2017 : annonce de la fermeture de l'école de Laval.

Les effectifs ne sont plus suffisants pour conserver les 4 classes

L'Education nationale n'a pas caché depuis plusieurs années sa volonté de fermer les écoles à une seule classe !

Avec 3 classes, il y aura au moins 2 classes à 3 niveaux ; INACCEPTABLE !

Mobilisation des parents d'élèves contre la fermeture.

Décision d'accueillir les enfants à partir de l'âge de 2 ans.

Rencontre des élus avec l'Inspection qui accepte un moratoire d'une année sur l'école de Laval et la nomination d'un enseignant pour remplacer M. Génard partant à la retraite.

Création d'un groupe de travail des 4 maires des communes du syndicat avec le maire de Bruyères, réflexions sur l'avenir de nos écoles (celles du syndicat et celle de Bruyères) car nous sommes tous confrontés à la baisse du nombre d'enfants suite au vieillissement de la population des communes du sud-laonnois.

2^{ème} semestre 2017 : projet de regroupement des écoles du syndicat avec Bruyères.

En concertation avec l'Inspection académique, définition du projet :

- Regroupement sur 2 écoles : Bruyères et Presles,
- « transfert » de la classe maternelle de Vorges sur Bruyères où la maternelle passe de 2 à 3 classes,
- Scolarisation sur Bruyères des maternelles et CP des enfants des 8 communes,
- Les CE et CM des 4 communes du syndicat iront à Presles,
- Fermetures des écoles de Laval et Vorges,
- Rencontres avec les maires de Chéret-Parfondru-Veslud pour les informer de ce projet. Les conséquences financières de ce regroupement sont non négligeables pour ces communes du fait d'une participation plus importante aux frais (école et cantine-garderie),
- Décision de conserver la structure du syndicat existant en y faisant adhérer les 4 communes (Bruyères-Chéret-Parfondru-Veslud),
- Décembre 2017 : le conseil municipal de Bruyères décide de faire adhérer Bruyères au syndicat qui devient le « syndicat scolaire des coteaux du sud-Laonnois ».

1^{er} semestre 2018 : mise en place du syndicat élargi à Bruyères.

20 mars : arrêté préfectoral validant l'extension à la commune de Bruyères.

Avril : mise en place du nouveau Conseil syndical et du bureau du syndicat.

Préparation de la rentrée scolaire de septembre 2018 :

- Ouverture d'une classe de maternelle à Bruyères,
- Maintien de la cantine-garderie pour Presles (pour une année scolaire) pour les enfants de l'école de Presles,
- Maintien du transport méridien (pour une année scolaire) dans les communes de Laval-Nouvion-Presles-Vorges qui permet aux enfants de rentrer chez eux ou chez la nounou pendant midi,
- Modification des horaires de car et de l'école de Presles.

Poursuite des rencontres avec les maires de Chéret-Parfondru-Veslud dont les communes refusent d'adhérer au syndicat élargi compte-tenu de la hausse attendue de leur participation aux frais de l'école.

Septembre 2018 : 1^{ère} rentrée pour le syndicat élargi aux 8 communes.

Eté 2018 : La poursuite des contacts avec les communes de Chéret-Parfondru et Veslud et la difficulté d'avoir un prix de cantine différent ont amené ces 3 communes à adhérer au syndicat.

L'année 2018-2019 fut une année de « rodage » pour le syndicat pour le périscolaire, mais s'est globalement bien déroulée sur le plan scolaire avec :

- les enfants des 8 communes de la PS au CP scolarisés à Bruyères,
- les enfants de Bruyères-Chéret-Parfondru et Veslud des CE et CM scolarisés à Bruyères,
- les enfants de Laval-Nouvion-Presles et Vorges des CE et CM scolarisés à Presles.

Malgré une volonté de limiter les coûts supportés par les nouvelles communes adhérentes, le syndicat décide de souscrire au plan « écoles numériques rurales innovantes (ENIR)» et d'y affecter une somme de 12 000 € dans son budget 2019 !

Septembre 2019 : 2^{ème} rentrée pour le syndicat scolaire des coteaux du sud-laonnois.

Globalement, les effectifs restent stables à 245 élèves au 2/09/2019.

Les entrées en maternelle sont d'un bon niveau : 32 en MS et 35 en PS.

La suppression du transport méridien pour le secteur Vorges → Laval a augmenté la fréquentation des cantines (Bruyères qui est passée à 2 services et Presles qui a été maintenue) ; le changement du fournisseur des repas à Bruyères a été unanimement salué.

Le syndicat a été retenu dans le projet ENIR pour un budget de 20 000 € ce qui a permis d'équiper :

- Presles avec une classe mobile de 10 tablettes,
- Bruyères avec 3 classes équipées de tableaux numériques interactifs et une classe mobile de 16 tablettes.

Les effectifs par commune et par classe au 01/09/2019

| | 1-PS | 2-MS | 3-GS | 4-CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | Total général |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| Bruyères-et-Montbérault | 15 | 13 | 10 | 8 | 17 | 19 | 13 | 14 | 109 |
| Chérêt | | 2 | 1 | 5 | 1 | 1 | 2 | 4 | 16 |
| Laval-en-Laonnois | 5 | 3 | 2 | 2 | | 1 | 1 | 3 | 17 |
| Nouvion-le-Vineux | 1 | | | 1 | 2 | | | | 4 |
| Parfondru | 4 | 3 | 3 | 1 | 1 | 2 | 7 | 3 | 24 |
| Presles-et-Thierny | 6 | 4 | 2 | 5 | 2 | 4 | 4 | 2 | 29 |
| Veslud | 3 | 1 | 4 | 2 | 2 | 1 | 4 | 2 | 19 |
| Vorges | 1 | 6 | 3 | 2 | 3 | 4 | 5 | 3 | 27 |
| Total général | 35 | 32 | 25 | 26 | 28 | 32 | 36 | 31 | 245 |

Le nombre d'enfants accueillis aux rentrées de 2018 et 2019 est nettement en hausse par rapport aux années précédentes.

Fin 2019 : Installation du bungalow de la garderie

Cette nouvelle structure financée par Bruyères complète l'ensemble scolaire + périscolaire de Bruyères en :

- Accueillant les enfants de la garderie matin et soir
- Une partie des PS pour leur sieste en complément du dortoir de l'école maternelle.

Depuis quelques mois, le personnel de la garderie propose différentes activités aux enfants de la garderie.



Les investissements en équipements numériques de l'année 2019

Suite au dépôt d'un dossier « ENIR » (école numérique innovante rurale), le syndicat a été retenu pour un investissement global de 22 000 €, soit 18500 € HT financés:

- 50% par l'Education nationale.
- 15% par le département (CDDL)
- 15% par la DETR

Les équipements numériques de ce projet :

- 3 tableaux numériques interactifs pour 3 classes élémentaires à Bruyères
- 1 classe mobile de 16 tablettes à Bruyères
- 1 classe mobile de 10 tablettes à Presles

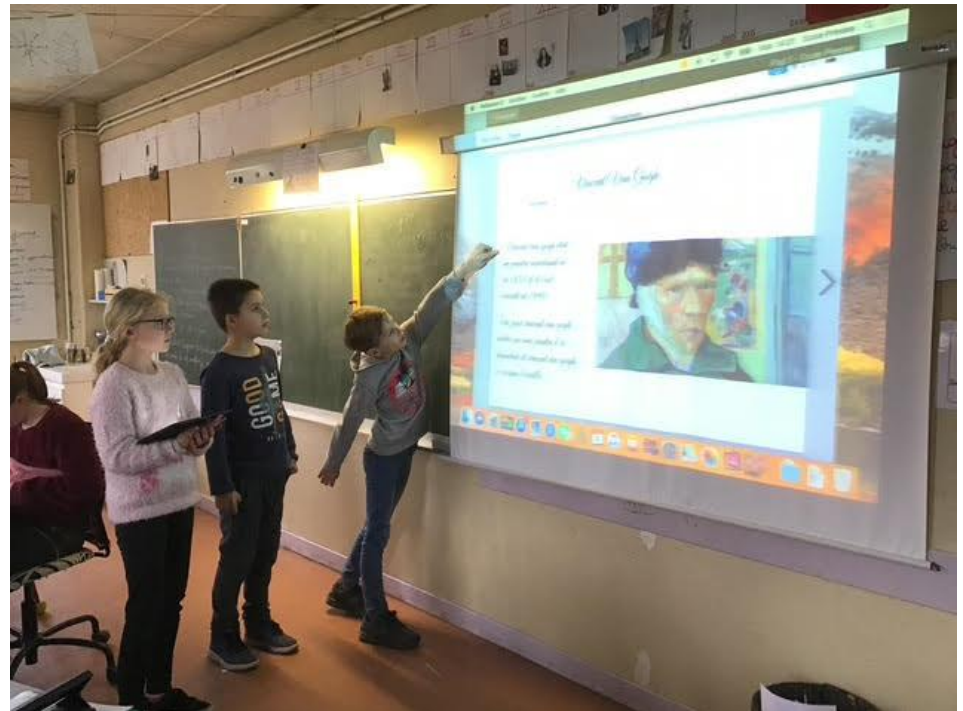


BRUYERES

Le tableau numérique interactif a remplacé le tableau central (vert traditionnel ou blanc effaçable)

PRESLES

La tablette utilisée en recherche documentaire, recherche ensuite partagée via un vidéo projecteur



2020 : Poursuite des investissements numériques

Pour 2020, pas de nouveau plan ENIR au niveau de l'Education nationale

Le syndicat vient de déposer des dossiers de demandes de subventions pour compléter les équipements numériques auprès :

- Du département (dossier API « Aisne Partenariat Investissement »)
- De la préfecture (dossier DETR).

C'est le montant de ces subventions qui s'ajouteront à l'autofinancement du syndicat qui permettra de définir les équipements numériques que nous pourrons acquérir en 2020.

MERCI !

Merci aux maires et aux conseils municipaux qui se sont succédés depuis ½ siècle et qui ont assumé la compétence scolaire de l'école primaire qui échoit aux communes, dans des conditions parfois difficiles !

Merci aux enseignants qui ont consacré leur vie professionnelle (et souvent plus) pour les enfants de nos 8 communes et les ont préparés aux étapes suivantes de leur scolarité.

Dans des situations parfois tendues comme les fermetures de classe, merci aux services de l'Inspection académique avec qui le dialogue a pu se poursuivre.

Merci au personnel salarié pour son implication tant dans la vie scolaire (ATSEM) que périscolaire et l'entretien des locaux.

Merci aux responsables des parents d'élèves qui, au fil des générations, ont accompagné et soutenu la vie de l'ECOLE.

Merci à tous ceux et celles qui, d'une façon ou d'une autre, se sont investis pour l'ECOLE.